

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 3 février 2025 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-1-2025

**Nature et effets :** Rendre réputée conforme la superficie d'un lot partiellement desservi (aqueduc) de 1 227,7 mètres carrés, au lieu de 1 500 mètres carrés en zone résidentielle Rb-1.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété située au 732 Rang Turcotte et portant les numéros de lots 4 328 893 et 4 328 896 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Déglis ce 6<sup>e</sup> jour de janvier 2025  
Lise Chellet  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Chellet de la municipalité de Déglis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 janvier 2025 entre 8h et 12 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Déglis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 janvier 2025.

Lise Chellet  
signature  
Greffier-adj.  
titre